



Le Pays des Savanes

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DELIBERATION N°117\_CC\_2023\_CCDS**

#### **PORTANT CONTRIBUTION DE LA CCDS A L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VIA L'EMBELLEMENT DU TERRITOIRE DES SAVANES**

Séance du 21 décembre 2023

Date de convocation : 15 décembre 2023 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un décembre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

#### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Céline RÉGIS, Françoise BRUNO FREDOC, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Martine PAPAIX, Céline ZULEMARO,

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE,  
Alex MADELEINE à Loriane DECHESNE,  
Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT à Annick ANDRE,  
Jean-Robert CHOCHO à Rodolphe HORTH,

#### **Absents excusés :**

Véronique JACARIA, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Jean-Raymond HORTH,

#### **Absents non excusés :**

Michel Ange JÉRÉMIE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise BRUNO FREDOC.**

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La CCDS a inscrit dans son projet de territoire les objectifs de « Contribuer à la valorisation des sites remarquables et au maintien de la biodiversité » et d'« Améliorer l'habitat et le cadre de vie ». C'est dans ce cadre qu'elle souhaite accompagner les projets d'embellissement du territoire des Savanes. La CCDS s'inscrira en soutien de plusieurs opérations menées pour valoriser les quatre communes de la CCDS (Iracoubo, Kourou, Saint-Elie, Sinnamary). La gestion des sites fleuris, est à la charge des communes.

Ce projet permettrait de valoriser le territoire, protéger la biodiversité, remettre de la nature en ville, améliorer le cadre de vie des habitants et soutenir le dynamisme du territoire.

Plusieurs actions sont envisagées (liste non exhaustive) :

- Candidature au label « Villes et villages fleuris »
- Installation de pots de fleurs sur lampadaires
- Concours de maisons ou quartiers fleuris
- Bourse aux plantes (mise à disposition de plantes pour les habitants)

- Activités organisées dans les écoles
- Sensibilisation contre les dépôts sauvages de déchets
- Formation des élus et des agents

L'objectif est bien que ces actions relèvent d'une stratégie globale et cohérente d'amélioration de l'espace public et d'embellissement du territoire des Savanes, intégrée au CRTE. Ce sujet résulte d'un enjeu fort à la croisée de volontés politiques et d'implications et volontés citoyennes. La CCDS propose de mettre à disposition une enveloppe globale de 20 000€ à répartir entre les quatre communes.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à :

- l'accompagnement de la CCDS en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) en faveur des communes de la CCDS dans le cadre des opérations d'embellissement
- l'attribution d'une enveloppe de 20 000 euros pour le financement des actions qui seront Des financements complémentaires seront recherchés. Les installations réalisées par la CCDS seront au profit des communes concernées qui en assureront l'entretien. »

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.111-9 et L.5214-16 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), et notamment son article 64 ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu l'arrêté n°155-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant mise en conformité des compétences transférées et actualisation des statuts de la CCDS ;

Vu la délibération n°04\_CC\_2023\_CCDS du 24 janvier 2023 portant approbation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la CCDS ;

Vu l'avis de la commission mixte du 14 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2023 ;

## ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** du rapport de Monsieur le Président.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** l'accompagnement de la CCDS en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) en faveur des communes de la CCDS dans le cadre des opérations d'embellissement.

**ARTICLE 3 : ATTRIBUE** une enveloppe de 20 000 euros pour le financement des actions qui seront conduites. Des financements complémentaires seront recherchés. Les installations réalisées par la CCDS seront au profit des communes concernées qui en assureront la gestion.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**  
 Nombre de conseillers présents : 14  
 Nombre de procurations : 04  
 Nombre de votants : 18  
 Pour : 18  
 Contre : 00  
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 21 décembre 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

**François RINGUET**

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20231228-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-12-2023

Publication le : 28-12-2023

**Délibération n°117\_CC\_2023\_CCDS**

Contribution de la CCDS à l'attractivité touristique et au développement économique via l'embellissement du territoire des Savanes